

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250123-DELIB-25-18-DE Date de télétransmission : 28/01/2025 Date de réception préfecture : 28/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59 Présents : 36 Pouvoirs : 10 Votants :44

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2025

Numéro : D20250123_18

Objet:

Création de deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		Х	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		Х	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	Х		
	Thierry	JOLIVET	Х		
	Stéphane	MERIEUX		Х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		Х	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		Х	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	Х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX		х	F. BAS- DESFARGES
	Michel	JACQUARD	Х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	Х		
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		Х	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET		Х	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Didier	BEREZIAT	Х		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		Х	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		Х	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		Х	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		Х	
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	



Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250123-DELIB-25-18-DE Date de télétransmission : 28/01/2025 Date de réception préfecture : 28/01/2025

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	х		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	х		
	Rachel	RIONET	Х		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
	Pascal	GAGNOLET		х	
	Claude	LEFEVER	х		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	х		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		х	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		х	E. ABRAM- PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	х		
	Martine	MOREL-PIRON		х	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х	
VALEINS	Fréderic	BARDON		х	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х		
	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		
	Marie Anne	ROUX		х	
	Didier	FROMENTIN	Х		
	Agnès	DUPERRIER	Х		
	Jacques	LIENHARDT	Х		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		х	T. JOLIVET

Secrétaire de séance élu : Patrick MATHIAS

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°, Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Pour ne pas interrompre le fonctionnement du pôle déchets durant les congés des agents, il y aurait lieu de créer deux emplois de contrat à durée déterminée à temps complet pour 2025 (agents de collecte et de déchèterie).

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250123-DELIB-25-18-DE Date de télétransmission : 28/01/2025 Date de réception préfecture : 28/01/2025

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois,
- De préciser que la durée de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- D'habiliter l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 44 voix pour et 2 abstentions :

- **De créer** deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois,
- **De préciser** que la durée de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- D'habiliter l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente, Isabelle DUBOIS